la gazette des capellorémyens

Janvier-Février2017

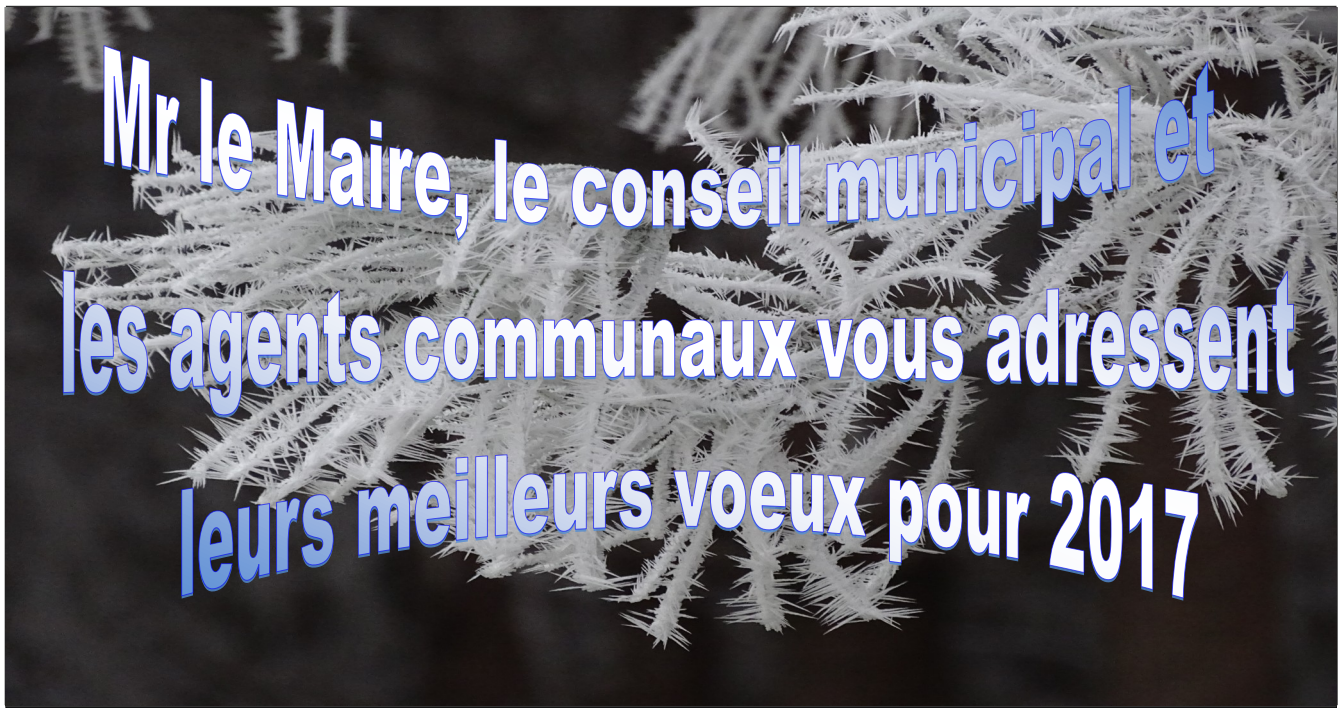

Agents communaux : Désormais, à compter du lundi 16 janvier, c'est Charlotte GAUDRE qui remplace Catherine LISSY.

Fleurissement

Tout d'abord un grand merci à tous les participants pour le concours fleurissement et potager. Vous étiez au nombre de 15 cette année, un beau record !

Nous avons voulu pour 2016 élargir les catégories en incluant les potagers qui sont une fierté pour tous les participants ! Vous nous avez offert cette année encore beaucoup de passion, de joie, de couleurs, de variétés !

Nous avons donc décidé avec le jury de faire plusieurs catégories :

Une catégorie Fleurs et potager (nous avons mis en avant les fleurs plus que le potager)

Nous tenions également à vous dire que la commission fleurs, comme vous l'avez peut-être déjà vu, a installé dans le bac à fleurs sur la place de l'Eglise ainsi qu'au panneau de laisser-passer, un parterre de cailloux de décoration avec des lierres. Au nom de Mr le Maire, du conseil municipal et du jury de la commission fleurissement nous vous adressons toutes nos félicitations et vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine.

Fleurs et potager
1er prix : Mr Mme JARRIER
2ème prix : Mme FOUQUET
3ème prix : Mr et Me POTIER
4ème : Mr et Me CHRISTINE CABARET

Potager et fleurs
(le potager plus que les fleurs)
1er prix : Mr et Me PIOGE
2ème prix : Mr et Me EPINEAU
3ème prix : Mr et Me ROUSSEAU
4ème : Mr et Me MONCHATRE
5ème : Mr et Me EVELYNE CABARET

Potager
1er prix : Mr et Me LAMBERT
2ème : Mr et Me JODEAU
3ème prix : Mr et Me CHEVALIER

Fleurs
1er prix : Mme DUBREU
2ème : Mme BLOT
Et un prix d'Honneur
Delphine PIOGE pour son très beau mini potager !

Bravo à toutes et à tous

lagazettedescapelloremyens@gmail.com

AG MOOVE GAMES FRIENDS

Présidente : Catherine Lissy
Vice présidente : Deborah Le Chevalier
Secrétaire : Corinne Furiet
trésorière : Géraldine Philippe
Vice secrétaire : Marjolaine Lauff
Membres actifs : Alexandre Edon, Christelle Souvray, Julia Gelin, Stéphane Gelin

AG WILDCAPASSION

Président: Nicolas Gruel
Vice président: Nicolas Haton
Trésorier: Alexis Obligis
Trésorière adjoint: Guillaume Levillain
Secrétaire: Julien Naveau

ACPG CATM STO

Président: Bernard Jarrier
Vice président: Gérard Pavée
Secrétaire *Trésorier: Daniel Romagné
Membres : Henri Avignon, Roger Coulon, Léon Lessassier, Lucien Tollet, Marcel Launay, Andrée Marais et Colette Bourrelier

COMITE DES FETES

Présidente: Sylvie Lallier
Vice présidente: Claudine Brossard
Secrétaire: Cédric Lallier
Trésorier: Daniel Froger
Trésorier adjoint: Marcel Blot

Générations mouvement

Président : Denis LEHOUX
Vice président : Josseline LABROGERE
Secrétaire : Martine CONTE
Secrétaire adjoint : Michel GASNIER
Trésorière : Françoise BELLAMY
Trésorier adjoint : Christian MENARD

Autorisation de sortie de territoire pour mineur :

Afin de renforcer la lutte contre le terrorisme, et protéger notamment les mineurs qui partent vers des pays en guerre, la loi a établi un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs. Ce dispositif entrera en vigueur le 15 janvier 2017.
Les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devront être munis :

- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST).
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

PELE MELE

Président: Nadège JARRIER
Vice président: Elisabeth COURTIN
Secrétaire: Françoise Clous
Trésorier: Claudine Guittet
Membres: Eliane JARRIER,
Josiane Piédalu et Cathy ORSI

L'association l'île des Enfants

Recherche un local dans la commune pour stockage toute l'année.

Vous pouvez les contacter au **06.30.76.27.54.**

Le parking rue des Lilas

Le parking est maintenant terminé. Il a été fait principalement fait pour améliorer la sécurité de nos enfants et alléger la circulation à la sortie des écoles, nous remercions donc les enseignantes et les parents d'élèves de l'utiliser.

Chemins communaux,

La commune dépose de la pierre au bout des chemins communaux selon besoin et c'est aux riverains de la mettre dans les trous si nécessaire. S'il vous en manque, ne pas hésiter à venir en mairie pour en demander. Nous interviendrons le plus rapidement possible.

Ramassage de bois,

Chaque année, nous rencontrons des problèmes avec l'évacuation du bois, les camions bloquent les routes, sans présignalisation et les riverains se retrouvent devant le fait accompli! Penser que nos routes sont étroites et qu'il suffit aux propriétaires de venir en mairie pour donner les dates de ramassage, ainsi la municipalité adaptera la circulation pour éviter que ce problème récurrent.

Accueil des tous petits,

Depuis la rentrée scolaire 2016, l'école accueille les tous petits, enfants nés en début d'année 2014.
La directrice de l'école accepte les enfants selon différents critères, la propreté, le nombre de places au sein de sa classe, la date de naissance de l'enfant ….
L'école des tous petits se limite au matin donc, la mairie ne les reçoit pas à la cantine, ni à la sieste et ni aux TAP. Cependant, ils sont accueillis à l'accueil périscolaire le matin pour les parents qui le souhaitent.

Titres payables sur internet

Désormais vous pouvez régler vos titres de paiement (accueil périscolaire, cantine, location salle des fêtes) sur internet. Il suffit de se connecter à l'adresse suivante :
https:// www.**tipi**.budget.gouv.fr/

Désherbage

Aujourd'hui, la commune a beaucoup de restriction pour « traiter » les espaces publics (le cimetière, les espaces jeux, les trottoirs …). Un agent communal a été formé pour respecter de toutes ces nouvelles normes. Cependant, nous comptons sur votre compréhension si de l'herbe apparaît à divers endroits.

l'arrêté préfectoral n° 10-5393 du 12 octobre 2010 interdit l'application et le déversement de tout produit phytopharmaceutique :

- à moins de 5m des cours d'eau, *définis par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2007*
- à moins de 5m de tous les autres points d'eau (plans d'eau, fossés, mares…), *figurant en bleu, traits plein ou pointillés sur les cartes IGN au 1/2500*
- sur le réseau hydrographique (fossés et collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert), même à sec, *qui n'apparaît pas en bleu sur la carte des cours d'eau définie par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2007*
- sur et à moins de cinq mètres des forages non protégés, plans d'eau, mares, sources, puits, *qui n'apparaîtraient pas en bleu sur les cartes IGN 1/25000*
- sur et à moins d'un mètre des avaloirs et bouches d'égouts,
- sur les caniveaux.

L'utilisation de solutions contenant du vinaigre, du sel, de la soude, ou toute autre substance est également interdite. **Seul le désherbage thermique et/ou manuel est autorisé sans restriction.**

Pour plus de renseignements :
http://www.sarthe.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-ne-traitez-pas-a-a1973.html

Plan GRAND-FROID
Protégez-vous | Aidez-nous

Appeler gratuitement le 115
Si vous trouvez un sans abri

www.plangrandfroid.gouv.fr

inpes
www.inpes.sante.fr
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan grand froid :

Rappel : pour toute demande d'hébergement d'urgence, appeler le 115 24 H sur 24 H, 7 jours sur 7

http://www.sarthe.gouv.fr/plan-hivernal-a109.html

Vendredi 10 février : Ecole, carnaval de l'école.

Mercredi 22 février : Générations mouvement canton assemblée générale , salle des fêtes 14h.

Samedi 4 mars : Accueil nouveaux habitants, mairie 11h.

Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 mars : Générations mouvement canton, concours de belote, salle des fêtes.

Dimanche 26 mars : Messe 10h30.